



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW CHEMICAL CANADA ULC

Nom du produit: SUPRACARE™ 430 ADDITIVE

Date de création: 05/22/2026

Date d'impression: 05/22/2026

DOW CHEMICAL CANADA ULC vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: SUPRACARE™ 430 ADDITIVE

Autres moyens d'identification: Donnée non disponible

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Epaississant. Liant. Lubrifiant. Auxiliaire technologique. Nous vous recommandons d'utiliser ce produit en conformité avec les usages énumérés. Si vous comptez utiliser ce produit à d'autres fins que celles désignées, veuillez appeler votre contact du service commercial ou du service technique.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW CHEMICAL CANADA ULC
#2400, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB T2P 1M4
CANADA

Information aux clients:

800-258-2436
SDSQuestion@dow.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24 heures sur 24 (urgences liées au transport seulement): 1-800-424-9300

Personne-ressource locale en cas d'urgence (urgences liées au transport seulement): 1-800-424-9300

Contact d'urgence 24 heures sur 24: 1-989-636-4400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Poussière combustible - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Autres dangers

Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Nom Chimique	Dénomination courante et synonyme	Numéro de registre CAS	Concentration (p/p)
Polyéthylène glycol	Poly (oxy-éthane-1,2-diol), α -hydro-oméga-hydroxy-éthane-1,2-diol éthoxylé	25322-68-3	$\geq 95.0 - \leq 100.0 \%$
Silice fumée	Silicium, amorphe	112945-52-5	$\geq 0.8 - \leq 3.0 \%$
Calcium en sels mélangés	Non disponible	Non disponible	$\geq 0.0001 - \leq 1.0 \%$
Di-t-butyl p-crésol	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	$\geq 0.1 - < 0.25 \%$

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours**Conseils généraux:**

S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée.. Extincteurs à poudre chimique.. Extincteurs à dioxyde de carbone.. Mousse.. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces..

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:.. Monoxyde de carbone.. Dioxyde de carbone..

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant.. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Ne pas laisser les poussières s'accumuler. En suspension dans l'air, les poussières peuvent constituer un danger d'explosion. Réduire les sources d'inflammation au minimum. Si les couches de poussières sont exposées à des températures élevées, elles peuvent prendre feu spontanément.. Le transport pneumatique ou d'autres opérations de manutention mécanique peuvent générer des poussières combustibles. Afin de réduire le risque d'explosion des poussières, établir la liaison électrique et la mise à la terre de l'équipement, et ne pas laisser la poussière s'accumuler. Une décharge d'électricité statique peut enflammer les poussières..

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable.. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine.. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir.. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau.. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu.. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique.. L'application d'agents extincteurs avec force peut entraîner un risque d'explosion de poussières.. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger.. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels..

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Le produit mouillé devient glissant. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Ramasser avec un aspirateur. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Tenter de neutraliser en ajoutant des produits tels que: Carbonate de sodium. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec les yeux. Laver soigneusement après manipulation. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Avant de transférer ou d'utiliser le produit, établir la liaison électrique et la mise à la terre des contenants, de l'équipement et du personnel. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Conserver dans un endroit sec. Entreposer à l'intérieur. Stocker dans un récipient fermé. Loin de sources de chaleur ou d'allumage. Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabilité et réactivité»

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur
Polyéthylène glycol	US WEEL	TWA aérosol	10 mg/m3
Di-t-butyl p-crésol	ACGIH	TWA Fraction inhalable et vapeur	2 mg/m3

	CA QC OEL	VEMP fraction inhalable des particules et phase vapeur	2 mg/m3
--	-----------	--	---------

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains: Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit être réduit au minimum.

Autre protection: Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre pour particules.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect**Etat physique**

Poudre

Couleur

Blanc à blanc cassé

Odeur

Ammoniac

Seuil olfactif

Non pertinent

pH8 - 10 *Non spécifié* Solution aqueuse**Point de fusion/point de congélation**

Inflammabilité (solide, gaz)	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Inflammabilité (liquides)	Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable aux solides
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable aux solides
Tension de vapeur	Solide
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur relative (air = 1)	Non applicable aux solides
Densité et / ou densité relative	
Densité relative (eau = 1)	1.15 - 1.26 <i>Densimètre standard</i>
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	complètement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	345 °C <i>Autres lignes directrices</i>
Température de décomposition	> 300 °C <i>Analyse calorimétrique différentielle (ACD) Se décompose par chauffage.</i>
Viscosité cinématique	Non applicable aux solides
Propriétés explosives	Pas sensible aux chocs.
Propriétés comburantes	Non
Poids moléculaire	Aucune donnée d'essais disponible
Pourcentage de produits volatils	Aucune donnée d'essais disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	Aucune donnée d'essais disponible
Concentration de la vapeur saturante	Aucune donnée d'essais disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Donnée non disponible

Stabilité chimique: Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: À des températures élevées, le produit peut s'oxyder. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter toute

décharge d'électricité statique. Éviter l'humidité. Éviter la lumière directe du soleil ou les sources ultraviolettes.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:.. Dioxyde de carbone.. Alcools.. Éthers.. Hydrocarbures.. Cétones.. Fragments de polymère..

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques apparaissent dans cette rubrique lorsque ces données sont disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë (représente les expositions à court terme avec effets immédiats – aucun effet chronique ou différé connu sauf indication contraire)

Points équivalent de la toxicité aiguë:

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité aiguë par voie orale

Informations sur le produit:

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Typique pour cette famille de produits.

DL50, Rat, > 4,000 mg/kg Estimation Pas de mortalité à cette concentration.

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Typique pour cette famille de produits. DL50, Rat, > 10,000 mg/kg

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Typique pour cette famille de produits.
DL50, Lapin, > 5,000 mg/kg Estimation

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Typique pour cette famille de produits. DL50, Lapin, > 20,000 mg/kg

Silice fumée

DL50, Lapin, mâle et femelle, > 2,000 mg/kg OCDE 402 ou équivalent Pas de mortalité à cette concentration.

Calcium en sels mélangés

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Di-t-butyl p-crésol

DL50, Rat, mâle et femelle, > 2,000 mg/kg OCDE ligne directrice 402 Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation

Informations sur le produit:

Aucun effet adverse n'est attendu par inhalation.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Typique pour cette famille de produits. CL50, Rat, 6 h, poussières/brouillard, > 2.5 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.
Peut provoquer une réaction plus grave si la peau a subi une abrasion (égratignure ou coupure).

Silice fumée

Essentiellement non irritant pour la peau.
Lésion mécanique seulement.

Di-t-butyl p-crésol

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.
Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Sur la base des tests de produits:
Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Silice fumée

Le solide ou les poussières peuvent provoquer une irritation ou des lésions cornéennes par action mécanique.

Di-t-butyl p-crésol

Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Peut provoquer des

Aucune donnée trouvée.

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Pour la sensibilisation cutanée.

Pour cette famille de produits:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais chez les humains.

Pour cette famille de produits, des études de sensibilisation effectuées sur des cobayes ont donné des résultats négatifs.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Silice fumée

Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Di-t-butyl p-crésol

Pour la sensibilisation cutanée.

Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Informations pour les composants:**Polyéthylène glycol**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Silice fumée

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Di-t-butyl p-crésol

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Toxicité chronique (représente les expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/différés – aucun effet immédiat connu sauf indication contraire)

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Informations pour les composants:**Polyéthylène glycol**

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

De récentes découvertes faisant état d'

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Les polyéthylène glycols n'ont pas provoqué de cancer dans les études à long terme sur les animaux

Silice fumée

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Di-t-butyl p-crésol

Il est généralement reconnu qu'à hautes doses, le BHT peut agir comme un promoteur ou un inhibiteur de la formation de certaines tumeurs chez les animaux de laboratoire; à la dose journalière maximale acceptable pour l'homme il n'est pas susceptible de provoquer un cancer.

Tératogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Pas de données d'essais disponibles.

Informations pour les composants:

Polyéthylène glycol

Pour un ou des produits semblables: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.</

Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Silice fumée

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Di-t-butyl p-crésol

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les effets sur la reproduction.

Mutagénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Informations sur le produit:

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Informations pour les composants:**Polyéthylène glycol**

Pour un ou des produits semblables: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Silice fumée

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Di-t-butyl p-crésol

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les bactéries

CI50, Bactérie, 16 h, > 5,000 mg/l

Informations pour les composants:**Polyéthylène glycol****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Pour cette famille de produits:

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, > 10,000 mg/l

Silice fumée**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Poisson, 96 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité aigüe pour les algues et les plantes aquatiques

EC10, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h, 0.4 mg/l, Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h, > 0.4 mg/l, Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les bactéries

CE50, 3 h, > 10,000 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 0.07 mg/l

Persistence et dégradabilité**Informations sur le produit:**

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 4.1 - 19.9 %</

Silice fumée

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Calcium en sels mélangés

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Di-t-butyl p-crésol

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 4.5 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.98 mg/mg

Demande chimique en oxygène: 2.25 - 2.27 mg/mg

Silice fumée

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Calcium en sels mélangés

Aucune donnée trouvée.

Di-t-butyl p-crésol

Coefficient de partage (Koc): > 5000 Estimation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA RUBRIQUE 1 DE LA FDS : Utilisations identifiées. POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l

l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (LIS)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Révision

Numéro d'identification: 99170975 / A208 / Date de création: 05/22/2026 / Version: 5.0

Si cette version de la FDS contient des modifications importantes par rapport à la version précédente, elles sont répertoriées ci-dessous ou indiquées par des doubles barres en gras dans la marge de gauche de ce document.

Les modifications portent sur l'identification, les dangers, les informations tox/écotox et l'ajout/le retrait des ingrédients, ainsi que sur les informations réglementaires, les informations sur les dangers, les utilisations, les mesures de gestion des risques et d'autres modifications réglementaires importantes du produit. Une explication détaillée des modifications peut être obtenue sur demande.

sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi